Assemblée générale annuelle de l'APN
du 15 au 17 juillet 2008, Québec (Québec) Résolution nº 33/2008

OBJET :	Contribution au coût du carburant pour le transport des élèves
PROPOSEUR(E) :	Cameron Alexis, Chef, Nation sioux des Nakota d'Alexis, Alb.
COPROPOSEUR(E):	Shawn Yellowbird, mandataire, Première Nation crie de Samson, Alb.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE :

A. Les Premières Nations ont toujours affirmé que l'éducation est un droit issu de traités;

B. Le Canada a proclamé des lois en vertu desquelles chaque enfant doit recevoir une éducation jusqu'à sa majorité;

C. Le transport des enfants des Premières Nations à l'école est un service essentiel qui est financé dans le cadre d'ententes annuelles ou pluriannuelles conclues avec le gouvernement du Canada;

D. Le prix du carburant a augmenté de façon substantielle et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) n'a pas fourni de subventions pour le carburant aux exploitants d'autobus scolaires et/ou aux commissions scolaires des Premières Nations.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée soutiennent toutes les Premières Nations dans leurs efforts visant à obtenir immédiatement des subventions de la part d'AINC pour les exploitants d'autobus scolaires et/ou les commissions scolaires des Premières Nations, qui subissent les augmentations du prix du carburant.

2. Les Chefs en assemblée enjoignent le Chef national d'envoyer une lettre au ministre d'AINC afin de lui signaler les préoccupations des Premières Nations dans ce domaine.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national